



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 13 octobre à 20h00

Le Conseil municipal de la commune de la Montagne,

Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du Conseil sous la présidence de Fabien GRACIA, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 06 octobre 2021

Présents :

Fabien GRACIA, Alain MOINARD, Sophie MOURLEVAT, Jacky DUVAL, Valérie LE TROUHER, Sabrina GALLE, Julien BETUS, Christophe MARTIN, Nathalie CERF, Jean-François GERVOT, Enora JUHEL, Alain LOIRAT, Sylvie BIHAN-FOULGOT, Romain GASCHER, Marie BARTHE, Anaïs BACHELIER, Pierre MOCQUARD, Yves MALARY, Yves ARMAND, Martine CURY, Patrice GUILLOT, Catherine GENDRONNEAU, Julien BOIBOUVIER, Thierry FOUCHER, Géraldine QUINTON, Clément FENDER.

Procurations :

Alexandra SEVESTRE à Jacky DUVAL,  
Gaëtan ROUSSEAU à Sophie MOURLEVAT,  
Sabine BOUCHARD à Christophe MARTIN.

Nombre de Conseillers : - Présents : 26 - Absents : 3 absents avec pouvoir - Votants : 29

Secrétaire de séance : Yves MALARY

---

Rapporteur : Alain MOINARD

OBJET : Aménagement Urbain et Technique

12. Parc Naturel Régional de l'Estuaire de la Loire

Réf. Démat. : 8.4.4

---

EXPOSÉ

(Valant note explicative de synthèse, art. L2121-12 du CGCT)

L'idée d'un Parc Naturel Régional (PNR), pour développer et valoriser l'Estuaire de la Loire, est ressortie des débats des Assises régionales de la Loire et de l'Estuaire, organisées en 2011 par la Région Pays de la Loire.

En 2014, l'étude de faisabilité a confirmé la pertinence de création d'un PNR pour le territoire. Les propositions issues de cette étude ont été présentées aux collectivités concernées et aux acteurs locaux, lors de rencontres territorialisées au cours de l'année 2015.

Suite à la consultation lancée en direction des communes, la municipalité de La Montagne, comme 22 autres, s'est positionnée pour intégrer et soutenir ce projet. Une délibération a été prise au Conseil Municipal du 5 juillet 2018.

Une nouvelle délibération est nécessaire suite à une erreur dans l'écriture de celle prise en 2018.

## DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date 05 juillet 2018,

VU l'avis favorable du comité consultatif Cadre de Vie, Urbanisme, Economie locale, mobilités, énergies, écologie en date du 15 septembre 2021,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune du projet de constitution du Parc Naturel Régional,

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

1° De confirmer son intérêt à poursuivre la réflexion collective sur le projet ; notamment sur la définition de la future charte, avant tout engagement préalable à la réalisation du parc,

2° d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Délibération approuvée à l'unanimité

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

La Montagne, le  
Le Maire

19/10/2021



Publié, le  
Le Maire

19/10/2021

